

Imprimé par nos soins – ne pas jeter sur la voie publique

Réalmont  
**19<sup>e</sup> Vide-Grenier**  
« Lou Trast »  
**SAMEDI 15 AOÛT**  
**2020**



L'association Réalités Réalmontaises  
organise un vide grenier le samedi 15 août 2020  
en centre ville de Réalmont !!

Renvoyez votre inscription complétée avant le 5 août  
à Réalités Réalmontaises 20 bis rue Cabrouly 81120  
Réalmont.

Conformez vous au règlement de la manifestation, gardez une  
distanciation de 1 mètre et venez masqué !  
Respectez l'environnement de la commune. Merci.



Réalités Réalmontaises  
20 bis Rue Cabrouly 81120 Réalmont  
05 63 79 25 87  
lesrealites@orange.fr  
www.realites-realmontaises.fr

Règlement intérieur « Lou Trast » (à conserver)

l'association Réalités Réalmontaises organise à Réalmont un vide-grenier le 15 AOUT 2020 soumis à l'arrêté municipal d'autorisation de vente au déballage.

**1-Lieu de la manifestation** : extérieur, en centre ville places de la République et Louisa Paulin, bd Armengaud, place Jeanne d'Arc.

**2-Admission** : « lou trast » est ouvert aux amateurs et aux professionnels uniquement genre brocanteur. Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute candidature ou d'exclure tout exposant qui à leur avis, pourrait troubler le bon ordre ou la moralité de la manifestation, ou qui ne respecterait pas le cadre mis à leur disposition.

**3-Réservation** : Les bulletins « Inscription Attestation » doivent être signés et retournés dans les meilleurs délais accompagnés du montant de votre participation pour être pris en considération. Il n'est pas admis d'arrhes, le versement intégral est exigé. Le prix de location est fixé à 3 € le ML pour le déballage. Les véhicules sont interdits sur les emplacements. Les annulations ne seront acceptées que jusqu'au 8 août 2020. Après cette date, les sommes versées seront acquises aux organisateurs à titre d'indemnités. En cas de consigne des autorités le comité se réserve le droit d'annuler la manifestation jusqu'au dernier moment.

**4-Organisation** : « lou trast » est ouvert au public de 7 h à 19 h. Nous vous demandons de respecter les règles de distanciation et de porter un masque.

**5-Mise en place** : à partir de 6h tout exposant dûment inscrit devra se présenter place du Bosquet (kiosque) afin de se faire désigner son emplacement. Aucun matériel ne sera fourni.

**6-Emplacements** : Minimum 2 ML. 1 mètre de distance minimum sera laissé entre chacun.

**7-Responsabilité** : La présence de l'exposant à son stand est obligatoire. Les objets déposés demeureront sous la responsabilité de leur propriétaire. Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produit inflammable) ou autres. Les exposants, seuls responsables des dommages qu'ils pourraient causer, seront garants de leur responsabilité civile (assurance). Les organisateurs ne pourront être tenus en aucun cas pour responsables.

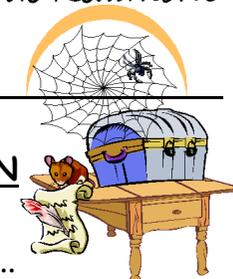
**8-Acceptation du règlement** : Le renvoi du bulletin signé entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement. Toute personne ne respectant pas ce règlement sera priée de quitter les lieux sur le champ, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

**9-Obligation** : En raison de la loi n° 87-962 du 30/11/1987 relative à la prévention et à la répression du recel et organisant la vente ou l'échange d'objets mobiliers, du décret n°88-1040 du 14/11/1988 relatif à la vente ou à l'échange de certains objets mobiliers, du décret n°96-1097 du 16/12/1996 et du code de commerce livre III, titre 1<sup>er</sup> relatif aux liquidations, aux ventes, au déballage, aux soldes et ventes en magasin d'usine, de l'arrêté interministériel du 21/07/1992 fixant les modalités des registres, les exposants qui doivent être en règle avec la législation en vigueur sont tenus de fournir la liste des objets exposés et les renseignements nécessaires aux organisateurs afin de pouvoir être inscrits sur le registre de la manifestation qui sera transmis à la préfecture du Tarn sous 8 jours.



19<sup>e</sup> Vide-Grenier « Lou Trast » de Réalmont  
Samedi 15 Août 2020

INSCRIPTION - ATTESTATION



Je soussigné .....

Adresse complète .....

Tél ..... Mail .....

**Amateur** : N° Carte d'Identité valide.....

délivrée par ..... le ..... (Joindre une copie)

**Professionnel «brocanteur»** (les autres commerçants non sédentaires ne sont pas autorisés) :

N° R.C. .... (Joindre une copie)

Exposant amateur au Vide-Grenier de Réalmont, je certifie sur l'honneur que les objets exposés sont personnels et usagés, et que je ne participe pas à plus de 2 manifestations de même nature au cours de l'année civile (conformément à la réglementation préfectorale).

Je réserve (minimum 2 ml) ..... mètres à 3 € le ml soit ..... €

Je joins à mon inscription la totalité du paiement (cochez la case utile)

espèces

chèque à l'ordre de Réalités Réalmontaises (prélevé après le vide-grenier)

Date :

Signature

précédée de « Lu et Approuvé »

Seuls les bulletins d'inscription dûment complétés et accompagnés du paiement et des pièces à joindre seront pris en considération.

Aucune confirmation écrite ne sera délivrée